

PROGRES DOCTRINAL.

Pendant les deux premières époques, nous l'avons vu, l'Eglise a déclaré sa foi sur Dieu un et triple, sur Dieu Créateur, sur Dieu Incarné, sur Dieu Rédempteur et sur la grâce. Pendant la troisième époque, l'Eglise a trouvé dans l'erreur l'occasion de compléter ses déclarations. En effet, pendant que Luther s'efforçait de déchirer le sein de sa mère, celle-ci, réunie à Trente en concile oecuménique, statuait et déclarait sa foi sur tous les points agités par l'hérésie.

Il serait trop long de rappoerter ici même les principales de ces déclarations. Voyons seulement en quelques mots ce que l'Eglise fit à Trente. Vingt-cinq fois la séance fut tenue. A la quatrième session on s'occupa des lieux théologiques et des préambules de la théologie. A la cinquième fut définie la doctrine catholique touchant le péché originel ; dans la sixième on traita de la justification ; à la septième, des sacrements en général. La treizième session définit la foi de l'Eglise sur l'Eucharistie ; la quatorzième exposa la doctrine catholique sur la Pénitence et l'Extrême-Onction. La quinzième traita de la communion ; la vingt-deuxième, du sacrifice ; la vingt-troisième, de l'Ordre ; la vingt-quatrième, du mariage. Enfin, à la vingt-cinquième, on fixa la doctrine catholique du Purgatoire, du culte des saints et des images. Ajoutons à ces déclarations une couple de définitions récentes relatives à l'Immaculée Conception de la Vierge Marie et à l'Infaillibilité du Souverain Pontife, et nous aurons la foi telle que déclarée de nos jours.